

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 020 du 13 février 2017



L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIAC – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

Objet : Régie de l'Office de Tourisme du Sud Artois – Déclassement DVD de la Mémoire Vivante

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de fixer les tarifs des différents produits mis en vente au niveau de la Régie de l'Office de Tourisme du Sud Artois par délibération du Conseil Communautaire. Il en est de même pour le déclassement des objets mis en vente lorsque ceux-ci ne sont plus attractifs.

Monsieur le Président rappelle la réalisation par l'ancienne Intercommunalité de la Région de Bapaume d'un DVD reprenant des reportages et enregistrements de personnes du territoire évoquant leurs souvenirs sur leurs vies pendant les conflits passés.

Monsieur le Président précise que ce DVD avait été pressé en 1 000 exemplaires. Il reste à ce jour 278 exemplaires non vendus que Monsieur le Président propose de retirer de la vente en les déclassant.

Monsieur le Président propose d'écouler le stock en le proposant gratuitement aux personnes qui achèteraient des objets en vente à l'Office de Tourisme du Sud Artois et au Musée LETAILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de déclassement du DVD de la Mémoire Vivante.

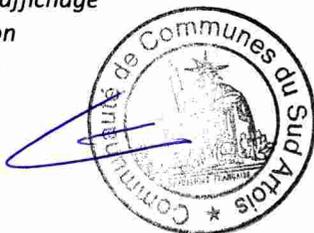
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 13 février 2017 et transmission
en Préfecture le 13 février 2017.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.